



PROCES VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE – 22 AVRIL 2021

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 22 AVRIL à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de FLERS SUR NOYE sous la présidence de **Monsieur Alain DOVERGNE**

● Etaients présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, DOUAY Sonia, MENARD Sergine, PREVOST Anne-Marie, BERTOUX Julia, RAMON Marie-Gabrielle, DEMORSY Roselyne, TESTART Laëtitia, RIQUIER Ludivine, MARCEL Marie-Hélène, BLIN Monique

Messieurs DURAND Pierre, BLIN Nicolas, LECOINTE Jean-Noël, COTTARD Yves, DESROUSSEAUX Éric, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LEVASSEUR Roger, CARON Hubert, TEN Franck, VERONT Fabrice, DEPRET Patrick, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, HOLLINGUE Rémy, DARCIS Philippe, LESCUREUX André, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, LAMOTTE Dominique, DEMOUY Bertrand, PARENTY Vincent, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, WABLE Vincent, MAROTTE Philippe, BENONY Miguel, NOCHEZ Didier, CHARLES Gilles, DUTILLEUX Olivier, LEGRAND Marc, VIOLLETTE Paul

● Disposaient d'un pouvoir :

M. BLIN Nicolas de Mme ROSE Maryse-Corrinne, M. DEMOUY Bertrand de Mme DAMAY Lydie, M. CARON Hubert de M. TOURNIQUET Gautier

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames ROSE Maryse-Corrinne, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, GAUDECHON-LAMOUREUX Mélodie, RIHET Anne, Mme DAMAY Lydie

Messieurs LOGEART Johan, SZYROKI Jacky, LECONTE Yves-Robert, DAMAY Jean-Michel, LEROY Jean-Maurice, CLEMENT Dominique, TOURNIQUET Gautier

M. DOVERGNE Alain, Président de la CCALN, accueille les conseillers communautaires et leur souhaite la bienvenue.

M. BEAUMONT Joël, Maire de la commune de Flers sur Noye et membre du bureau, souhaite également la bienvenue à Flers sur Noye, commune de 500 habitants. Il affirme que le principe de grandir avec nos différences s'applique également pour la CCALN et laisse les élus méditer sur ce sujet.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut débiter.

Mme DOUAY Sonia, Vice-Présidente en charge de l'Aménagement du territoire et Conseillère communautaire de la commune d'Ailly sur Noye, tiendra le secrétariat de séance.

M. DOVERGNE soumet le compte-rendu du 18 mars 2021 à l'approbation des élus. Aucune remarque n'étant émise, il est donc adopté à l'unanimité.

M. DOVERGNE annonce aux élus la démission à la Vice-Présidence Environnement de M. COTTARD Yves, Maire de la Commune d'Arvillers. Il l'invite à prendre la parole et le remercie chaleureusement pour le très bon travail effectué depuis toutes ces années.

M. COTTARD tient également à remercier les élus pour le travail effectué jusqu'à présent. Il a souhaité présenter sa démission en raison de l'étude tronquée sur le passage en régie/externalisation de la collecte des déchets. Il exprime ses regrets d'avoir présenté en bureau la société retenue. Il ajoute que la Présidence du SMITOM lui prend également de plus en plus de temps et précise qu'il entend rester en bons termes avec M. DOVERGNE, cette démission n'entachera pas l'amitié qu'il lui porte.

POINT 1 : DOB 2021

M. DOVERGNE explique que le DOB a vocation à expliquer l'action de la CCALN sur l'année à venir et les années à venir du mandat. Il s'agit d'un élément clé pour préparer le budget dont le vote aura lieu le 29 avril à Thennes.

Il propose la procédure suivante pour réaliser ce débat d'orientations budgétaires : chaque Vice-Président effectuera une présentation dans les grandes lignes des actions à mener sur le territoire pour 2021 ou au-delà. Cette présentation devra être synthétique.

PRESENTATION DES VICE-PRESIDENTS

- **DEVELOPPEMENT ECONOMIE – TOURISME**

M. SURHOMME Vice-Président en charge de développement économique et du tourisme, évoque les projets envisagés pour les prochaines années :

- Étude portant sur la création d'une cuisine centrale : pour 2021 les seuls frais porteront sur l'étude qui sera menée en lien avec la Chambre d'Agriculture. Cette étude vise à connaître la faisabilité de ce projet.
- La construction d'habitations en béguinage sur le terrain de la friche BREILLY : ce projet aurait un coût de l'ordre de 2 millions d'euros. Il s'agirait de construire 9 T2 de 55m² chacun et 9 T3 de 68 m² chacun également. Une salle commune pour recevoir les familles est également intégrée au projet. La surface totale serait d'environ 1 000m². Les recettes foncières seraient de 10 000€ par maison, soit 180 000€ pour le projet. La maîtrise d'ouvrage de ce projet serait confiée à l'AMSOM.
- La construction d'une maison de santé pluridisciplinaire (MSP), toujours sur le site de la friche BREILLY. L'étude de faisabilité sera réalisée en 2021, par le cabinet Eliane Conseil situé à Rueil Malmaison. Cette étude est entièrement prise en charge par l'Agence Régionale de Santé. Il n'y aura donc aucune dépense pour 2021. L'étude permettra de définir l'utilité de ce projet, et le cas échéant, les besoins sur le territoire. Le bâtiment pourrait se composer de 3 étages (un sous-sol à usage de parking et 2 niveaux dédiés aux professionnels de santé).
- Plusieurs ventes auront lieu sur l'année 2021 si les procédures aboutissent :

4 hectares à proximité de la déchetterie de Moreuil seront vendus (projet d'installation d'une structure spécialisée en arbres fruitiers, ou autre)
La maison à côté de la friche Réseau Pro de Sourdon sera également vendue à hauteur de 40 000€.
Les locaux de l'ancienne DDE, situés rue Georges Clémenceau à Moreuil, seront vendus à hauteur de 120 000€.
Le terrain de foot situé route de Guyencourt à Ailly sur Noye est en vente à hauteur de 90 000€.
Deux terrains sur la zone économique d'Ailly sur Noye pour 48 000 €.
A moyen terme et sous couvert d'une modification du PLUi, un lotissement pourrait être aménagé à Sourdon.

Concernant le tourisme, M. SURHOMME annonce que la dotation 2021 pour l'Office du tourisme a été réduite de 30 000€ en raison du contexte l'empêchant de mener des actions sur le territoire.

Le budget sera doté Pour la première fois d'une section investissement à hauteur de 27 000€, repris sur les excédents de fonctionnement.

Sur le site de Folleville sera installée une nouvelle table d'orientation. Un grand plexi-glance reconstituant le château tel qu'il était à l'époque sera également érigé. Une tente médiévale sera achetée, pour le projet de spectacle d'Halloween, s'intitulant les « Fantômes de Folleville ».

- **PETITE ENFANCE, EDUCATION :**

Mme PREVOST, Vice-Présidente en charge de la petite enfance & Éducation rappelle l'existence de la crèche Coquille de Noye et du RAM sur Ailly sur Noye à proximité du plan d'eau, et la crèche Les Pt'Hiboux dans le centre-ville de Moreuil ainsi que le RAM, situé 13 rue Maurice Garin à Moreuil.

Projet de construction crèche et Relais assistants maternels – MOREUIL



Crèche Les Pt 'Hiboux



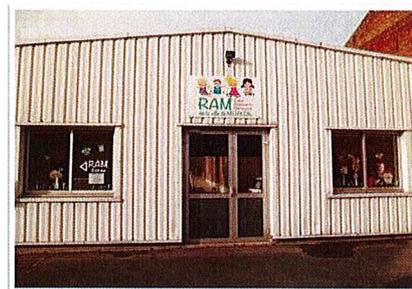
Crèche Coquille de Noye

Relais assistants maternels

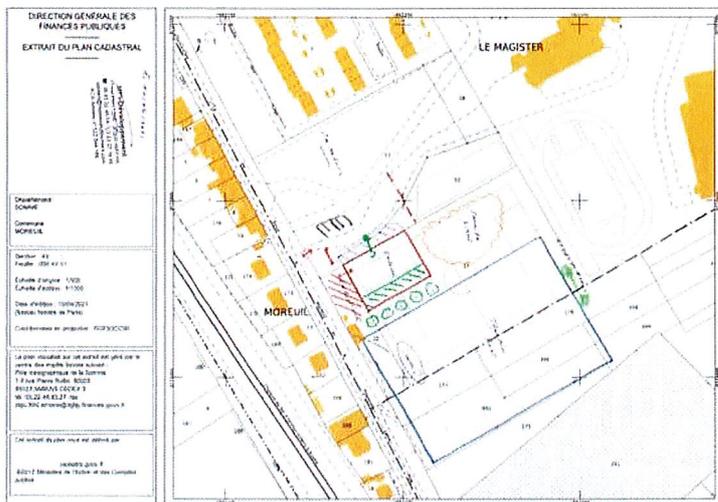


RAM d'Ailly sur Noye

RAM de Moreuil



Localisation du futur équipement crèche et RAM Moreuil



Passage à 32 berceaux, des espaces modulables afin de proposer un accueil de type halte garderie, des places réservées pour les personnes éloignées de l'emploi (crèche AVIP).
 Un lieu unique crèche- RAM.
 Accompagnement financier de la CAF de la Somme, de l'Etat et du Département.
 Aide supplémentaire de la CNAF dans le cadre du plan de rebond Petite Enfance (de 17000€ à 22500€/place)

Mme PREVOST indique que le problème avec la VRD est en cours de résolution avec le programmiste. Il sera nécessaire de faire faire un demi-tour au terrain de football existant.
 Pour l'année 2021, le coût du programmiste est estimé à 40 000€. Cette dépense est couverte à hauteur de 25% par le Conseil Départemental.



Centre animation jeunesse

Accueil des 11- 17 ans du territoire/ transport assuré et gratuit
 Période de fonctionnement: 1 semaine en février (1 site Moreuil), 2 semaines au printemps (1 site Ailly sur Noye), 4 semaines en juillet (2 sites Moreuil et Ailly sur Noye), 1 semaine à la Toussaint (1 site Moreuil)
 Tarification selon le quotient familial: 30€ à 35€ la semaine d'activités
 En juillet de 35€ à 40€ en juillet la semaine
 3€ le repas



Espace de Vie Sociale

Projet de territoire dans le cadre de la Convention Territoriale globale

Les objectifs d' un EVS sont

- Renforcement des liens sociaux, familiaux, et les solidarités de voisinage, etc...
- La coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers.
- La CCALN s'engage dans la création d'un EVS itinérant (avec 2 lieux d'ancrage pour faciliter l'identification du dispositif par l'utilisateur) ayant vocation à aller dans les petites et moyennes communes.
- L'EVS est une structure très souple, soutenue par la Caisse d'allocations familiales.
- La mission de coordination: compléter le diagnostic de territoire réalisé en 2019, aller à la rencontre des acteurs de terrain (élus locaux, responsables associatifs, usagers etc...) rédaction du projet social et mise en place de l'agrément en concertation avec la communauté de communes
- Mise en œuvre/ animation en concertation avec les élus de la communauté de communes Avre Luce Noye.

Les aides liées à la création d'espace de vie sociale:

- Aide au fonctionnement/ prestation de service: 23 000€ maximum
- Aide au démarrage versée 3 années consécutives: année 1= 13 619€/ année 2= 9 397€/ année 3= 6 265€

Budget prévu pour les CAJ dans le cadre du marché public animation jeunesse: 183 373€ dont 24 750€ de mission de coordination création EVS.

• FINANCES :

M. LAMOTTE, Vice-Président en charge des Finances, explique que son rôle sera de constituer un budget en équilibre avec les projets des Vice-Présidents de la CCALN.

Il affirme que la situation financière de la CCALN n'est pas florissante et qu'il sera nécessaire de la redresser. Pour se faire, un groupe de travail s'est réuni déjà à 6 reprises, afin de regarder ligne par ligne les dépenses et de trouver les pistes d'économies possibles.

M. LAMOTTE présentera le Compte Administratif et le Budget sous forme de diaporama, ce qui permettra une lecture et une analyse des comptes plus aisée et compréhensible.

Concernant la participation au fonctionnement de la crèche de Moreuil, M. LAMOTTE affirme que cette dernière appartient désormais à l'ensemble des communes de la CCALN.

Moreuil participera néanmoins à l'investissement, selon une répartition qui reste à définir.

• CULTURE ET COMMUNICATION :

Mme HALL, Vice-Présidente Culture et Communication annonce que le budget Culture a connu des coupes sombres en raison du contexte sanitaire. Néanmoins, les ateliers du théâtre-amateur seront conservés. Cet atelier réunit 17 personnes extérieures et 10 personnes de Moreuil, soit un total de 27 personnes, pour un coût de 6 000€ par an. Il est animé par Mme MAILLE Catherine.

Après un report en 2020, le spectacle Gargantua sera à nouveau reporté peut-être en 2022 si la situation le permet.

La CCALN poursuit son investissement dans les écoles de musique en les subventionnant, une rencontre conjointe est organisée avec les deux Présidents.

Il sera proposé de créer un orchestre commun, pouvant intervenir dans les communes du territoire.

Concernant le spectacle « Quand la guerre sera finie » à destination des collégiens, le coût est pris en charge par le Conseil Départemental. Restent à la charge de la CCALN les frais de nuitée, de repas et de déplacement.

Le spectacle tout public, prévu initialement le 11 juin, a été annulé.

La journée du théâtre amateur jeune public est également supprimée.

Il était également proposé par Folleville une randonnée musicale, reportée aux Journées du patrimoine.

Sera proposé aux communes intéressées (dans la limite de 4 à 5 communes) un spectacle produit par l'agence pour le Picard.

L'association Jerricho44 sollicite la CCALN afin de pouvoir avoir son soutien financier pour son événement de juin 2021. Des reconstitutions historiques seront proposées sur le site du château de Chaussoy-Epagny.

Concernant la communication, les résultats de l'enquête menée seront communiqués aux Maires. Les administrés restent attachés au format papier, une parution aura lieu 4 fois par an, sur différentes thématiques : l'Eau, le Social, l'Environnement...

La communication continuera d'être renforcée avec la page Facebook de la CCALN, l'achat de bâches, et la nouvelle application « intra-muros ».

- **EAU – ASSAINISSEMENT – ÉROSION – GEMAPI :**

M. MOURIER, Vice-Président en charge de l'Eau, Assainissement et GEMAPI, explique que le service communautaire pour l'Eau et l'Assainissement a été créé cette année. Un conseil d'exploitation pour l'eau (19 membres) et un autre pour l'assainissement (9 membres) ont été installés. Le Président a été élu et les budgets élaborés respectivement.

Pour le budget ont été repris les éléments portés à la connaissance de la CCALN. Pour les syndicats, la CCALN reste en attente des PV de transfert pour les biens (châteaux d'eau et réseaux). Les syndicats ont été dissous (notification des arrêtés de transfert effective), les résultats de clôture (excédents) reviendront aux communes avant d'être transférés à la CCALN, normalement. Ont été inscrites au budget les dépenses nécessaires liées l'entretien du patrimoine.

M. MOURIER rappelle l'importance de l'eau dans nos vies, les réseaux sont à entretenir sérieusement afin d'éviter tout incident tel que les fuites.

Peu d'investissements ont été inscrits au budget en attendant les excédents des syndicats. Le budget sera ainsi modifié en cours d'année.

Concernant l'Érosion, l'étude menée il y a quelques années sera réexaminée pour un coût de 35 000€. Pour rappel, cela concerne 9 communes concernées par les coulées de boue et inondations, notamment celles ayant eu lieu en 2011.

- **VOIRIE :**

M. VAN DE VELDE Vice-Président en charge de la voirie, explique que le budget pour 2021 sera sensiblement le même que celui de l'année précédente.

Pour 2022, le budget voirie devrait aller vers une augmentation. En effet, le réseau intra-communautaire compte 180 kms de voirie. Le budget pour l'année 2021 ne permet d'en entretenir que 12 kms. A ce rythme, le réseau entier serait entretenu sur une période de 15 à 18 ans, ce qui est beaucoup trop long, et entraîne un risque de détérioration plus accru. L'objectif est de ramener cette période à 10 ans.

M. VAN DE VELDE souhaite prendre cet engagement pour ce DOB 2021 et acter une progression du budget dédié à la voirie pour les prochaines années.

- **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :**

Mme DOUAY, Vice-Présidente en charge de l'Aménagement du territoire, explique que pour le futur PLUI à l'échelle de l'ensemble du territoire de la CCALN, le cahier des charges est en cours de finalisation pour recruter le cabinet d'études.

En 2022, sera recruté un chargé de mission (CDD d'une durée de trois ans) qui sera en charge de l'animation du PLUI et pourrait venir en soutien en ADS.

Concernant la modification du PLUI du Val de Noye, elle sera réalisée en interne. Les frais seront limités aux publications d'annonces légales.

Le PCAET, en lien avec M. CAPELLE, 2021 ne sera pas sujet aux dépenses. Le plan d'actions est en cours d'élaboration.

Considérant la loi LOM, la compétence mobilité sera prise par la CCALN au 1^{er} juillet 2021. Cela n'entraînera aucune dépense pour 2021.

En urbanisme, des dépenses sont à prévoir à hauteur de 15 000€, les actes devront passer par la dématérialisation, ce qui est une obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants. Une mise à jour du logiciel voir l'achat d'un nouveau sera nécessaire pour passer à la dématérialisation et permettre à Mme DANGLES de travailler.

- **ADMINISTRATION GÉNÉRALE :**

M. DURAND, Vice-Président en charge de l'Administration générale, présente un tableau récapitulatif des différentes dépenses de personnel sur les services.

Fonctions/Budget	2019	Part en %	2020	Part en %	2021	Part en %
Administration générale de la collectivité	631 246,09 €	13%	613 550,79 €	13%	726 765,00 €	14%
Service commun	1 010 922,45 €	20%	976 865,55 €	20%	1 061 750,00 €	20%
Gymnases	89 359,35 €	2%	94 182,24 €	2%	77 886,00 €	1%
Action sociale	1 309 035,00 €	26%	1 045 279,72 €	22%	1 117 000,00 €	21%
Urbanisme	52 758,85 €	1%	46 653,93 €	1%	48 148,00 €	1%
Eau/assainissement	38 818,93 €	1%	30 765,75 €	1%	201 155,00 €	4%
Service technique	422 017,60 €	9%	443 052,73 €	9%	475 560,00 €	9%
Petite enfance	711 725,63 €	14%	944 725,95 €	20%	1 028 023,00 €	19%
Déchets Ménagers	679 375,62 €	14%	609 745,47 €	13%	591 080,00 €	11%
Total	4 945 259,52 €	100%	4 804 822,13 €	100%	5 327 367,00 €	100%

Concernant le volet Administration générale, l'augmentation s'explique notamment par le transfert d'une ATSEM et d'un chargé de mission vers le budget général, la hausse du régime indemnitaire pour certains agents, le recrutement de deux agents du service civique et deux agents en congés longue maladie dont un remplacé.

Le service commun a vu arriver une nouvelle ATSEM sur Arvillers suite à une ouverture de classe. Sont également à prendre en compte le coût des ATSEM de remplacement (surtout liés au remplacement COVID : 16 998€ de Janvier à Avril 2021), ainsi qu'une hausse du régime indemnitaire.

L'année 2021 sera marquée par un nouveau fonctionnement basé sur 2 gardiens au lieu de 3.

Le volet social est en augmentation suite à la hausse de la rémunération des aides à domicile, au recrutement d'un conseiller numérique, au remplacement d'un agent d'accueil CIAS en congé longue maladie, et du retour d'un agent contractuel de catégorie B (Accident de travail) à compter du mois de Mai ou à ses indemnités de licenciement. La CCALN est en attente de la décision de l'État sur la revalorisation du métier des aides à domicile. Il sera peut-être nécessaire de faire une décision modificative à ce sujet. Sur le volet technique sera recruté un apprenti. Il y aura également une hausse des astreintes d'exploitation au regard de l'année dernière.

Le volet déchets ménagers voit arriver au 31 mai 2021 l'arrivée de trois agents suite au passage en régie de la collecte sur le secteur Ailly sur Noye.

Un nouveau volet apparaît avec la prise de compétence Eau & Assainissement. Ce service passe de 1 agent à temps complet en 2020 (SPANC) à 5 Agents (3 STDE + chargée de Mission eau/assainissement à 28/35+ 1 SPANC).

Pour cette année, ils seront payés sur le budget général, un titre de recette sera émis à la régie pour obtenir le remboursement des charges de personnel.

Sur le volet Petite enfance, la hausse est due à l'harmonisation portant sur la prime 1984. A noter que 2021 connaîtra la rémunération de ce service sur une année complète.

Dans le cadre du programme petites villes de demain, il y aura le recrutement d'un chargé de projet financé par l'État et à parts égales entre la CCALN, Ailly sur Noye et Moreuil (projet de convention en cours).

Il convient également de signaler la hausse du coût de l'assurance statutaire de 15%, déjà abordé en Conseil communautaire.

- **ACTION SOCIALE :**

Mme BERTOUX, Vice-Présidente en charge de l'Action sociale, explique que l'année 2021 sera l'occasion de renforcer le dispositif d'aides facultatives notamment les bons alimentaires.

Le déploiement de la Maison France service et du CIAS sur Ailly sur Noye poursuivra son cours, avec la mise à disposition de deux agents travaillant également sur le volet Aide à domicile.

Mme BERTOUX annonce que le budget 2021 pour le service unifié est à l'équilibre, notamment en raison des actions qui n'ont pas toutes pu être réalisées notamment l'intervention d'une diététicienne. Ces actions prévues, pour lesquelles le service a reçu des subventions, devront être réalisées en 2022.

Le service rencontre toujours des difficultés quant au recrutement des aides à domicile.

- **TRAVAUX & PATRIMOINE :**

M. HOLLINGUE Vice-Président en charge des Travaux & Patrimoine, annonce que le remplacement de la chaudière fioul du gymnase de Moreuil est prévu en 2021. Les études montrent qu'il y a un réel intérêt à passer au gaz.

Un coût de 2 000€ est également prévu pour des études concernant la pose de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de l'Hôtel d'entreprise.

Des travaux sont à prévoir également pour les vestiaires du complexe sportif et du gymnase de Moreuil.

ENVIRONNEMENT :

Il s'agit d'une compétence en transition. M. DOVERGNE tient à rassurer M. COTTARD concernant l'étude RETIF. En effet, ont été pris en compte les chiffres réels du service actuel.

Il affirme également que la décision n'est pas bloquée et que des études pourront être menées à l'avenir.

Concernant la présentation des Vice-Présidents, M. DOVERGNE a retenu l'idée que la CCALN se veut au service de sa population en lui en apportant une perspective de nouveaux services (Conseiller numérique, services civiques...) et en proposant de nouveaux projets investissements structurants. Bien entendu, les projets structurants devront se situer sur les Bourgs-Centre, là où se situent les gares, commerces etc. D'autres actions pourront être menées afin de ne pas oublier les communes plus petites et diffuser l'action de la CCALN au cœur du territoire (EVS itinérant...).

Pour 2021, aucune dépense importante ne pourra être réalisée. Le besoin de Recettes annoncé en fin 2020 est confirmé (+ 1.4M d'€) Concernant la proposition de hausse de la fiscalité : l'impact sur la population s'élève entre 5 et 7 € par mois pour un ex-CCALM (Bases 1500 et 2000) au niveau du Foncier et respectivement à 0.9 et 2 € pour un ex-CCVN) Un jeu de vase communicant se met en place, en effet, sur l'ex CCALM les taux communaux étaient forts, tandis que ceux de l'intercommunalité étaient plus faibles. Sur l'ex CCVN, c'est le phénomène inverse. Les deux anciens territoires devront se rejoindre, de ce fait, il y a aura des « gagnants » et des « perdants ».

La CCALN aujourd'hui est à un niveau bas, elle devra amorcer sa remontée. M. DOVERGNE reprend l'affirmation de M. DUTILLEUX rappelant que les recettes liées aux ventes de bâtiment n'auront lieu qu'une fois. C'est pourquoi il souhaite demander à l'ensemble des communes de convenir à un effort sur deux ans, notamment sur la prise en charge du SDIS. Cela permettra à la CCALN de retrouver des finances saines et de pouvoir penser à ses futurs investissements. Après consultation des services de l'État, la CCALN modifiera ses statuts pour transférer le SDIS aux communes pour deux ans. Au bout de cette période, la CCALN s'engage à reprendre cette compétence.

M. DOVERGNE présente aux élus le tableau récapitulatif des différentes mesures proposées :

LISTE DES MESURES		proposition validée Groupe de travail
		proposition non retenue Groupe de travail
DEPENSES A "ECONOMISER"		
EOLIEN - 2000 € / commune	94 000,00	
SDIS	550 832,00	
Bibliothèques	34 000,00	
Soutien scolaire 50 € / enfant	110 800,00	
Soutien scolaire 25 € / enfant	55 400,00	
Centres musicaux	10 000,00	
Subvention OTLAN	30 000,00	
Subvention ALMEO	60 000,00	
NOUVELLES RECETTES		
Hausse de la fiscalité	568 073,00	
EPIC	92 984,00	

BUDGETS AGREGES BUDGETS PRIMITIFS 2021				
BUDGET 2021 - Section d'investissement	Dépenses	6 816 553,26	Recettes	6 816 553,26
BUDGET 2021- Section de Fonctionnement	Dépenses	14 422 766,30	Recettes	14 752 228,10
	<i>sur-équilibre Fonctionnement</i>			329 461,80

Concernant les écoles de musique, la subvention sera baissée de 5 000€ pour chaque école en raison également des circonstances sanitaires. L'Office verra également une baisse de 30 000€ et 60 000€ pour Alméo.

M. DOVERGNE soutient que ces choix n'ont pas été pris de gaieté de cœur. Il s'agit avant tout d'une nécessité : sans argent il ne peut y avoir de projets structurants ni de prise en charge supplémentaire de la voirie. L'engagement est pris d'accorder 50 000€ sur le budget 2022 de la CCALN jusqu'à ramener le délai d'entretien à 10 ans. Certaines communes ont déjà pris en compte ces données pour leur budget.

M. DOVERGNE souhaite également remercier le personnel ainsi que Mme KINS, pour l'ensemble de leur travail et leur adaptabilité. Il rappelle aux élus la possibilité de solliciter Mme KINS sur l'élaboration des budgets.

DÉBAT

M. DURAND rappelle les différentes pistes d'économies suggérées. Au niveau de la fiscalité : pour une base avec une valeur de 2 200€ sur Moreuil, l'administré a payé en 2020 469€. Si on suit l'évolution envisagée des taux il payera 571€ en 2021, près de 22% d'augmentation sur le foncier bâti. Il s'agit d'une hausse très importante. Le même impact pour un habitant d'Ailly sur Noye sera de 10 %.

Les pistes évoquées incluant l'augmentation des taux, le retour de charges aux communes et la réduction sur le fonctionnement permettraient un gain d'environ 1.4 millions. Néanmoins, il regrette la non prise en compte de l'ensemble des pistes d'économie évoquées par la commission Finances en fin d'année 2020. Toutes les pistes n'ont pas été travaillées, notamment la fiscalité professionnelle de zone, ainsi que la participation de la ville de Moreuil sur les charges transférées à l'intercommunalité liées pour partie au transfert de la crèche. En effet, un transfert de compétence doit s'accompagner d'un transfert des ressources permettant d'assurer cette compétence. A ce jour, il n'y a eu aucune analyse sur les dépenses transférées. Depuis la fusion, M. Durand affirme que la Ville de Moreuil a pu comptabiliser une économie de 510 000 €.

M. DOVERGNE rappelle que les communes de l'ex CCALM restent les plus impactées par l'augmentation des taux. Il rappelle que plusieurs leviers sont possibles tels que la baisse des impôts communaux ou leur stabilité. Sur l'ensemble du territoire, la suppression progressive de la TH représente près de 2.2 M d'€. Même avec la hausse de la fiscalité proposée, le « pouvoir d'achat » laissé aux contribuables est proche de 1.7 M d'€, loin de parler d'une confiscation ! Ces circonstances (réformes) voulues par l'État laissent une marge de manœuvre à la CCALN.

Concernant le cas plus particulier de Moreuil, il affirme vouloir davantage se tourner vers l'avenir plutôt que le passé. Néanmoins il assure qu'aucun sujet n'est et ne sera tabou. Les difficultés financières proviennent des deux anciens territoires. Actuellement le travail sur le budget laisse peu de temps pour une réflexion sur cette « possible » fiscalité professionnelle de zone. La mesure ne serait applicable qu'à partir de 2022. L'analyse de cette proposition sera faite. En effet, quand la discussion a eu lieu en fin d'année, il était déjà trop tard pour voir s'appliquer la FPZ (les taux doivent être votés avant le 1^{er} octobre). Après confirmation de Mme KINS, la modification du périmètre fiscal de la zone de Moreuil nécessiterait des délibérations concordantes entre la CCALN et la Ville de Moreuil.

Concernant la crèche, M. DOVERGNE reste optimiste et préfère voir le verre à moitié plein qu'à moitié vide. En effet, M. LAMOTTE a assuré que la commune de Moreuil apporterait sa part sur l'investissement de la nouvelle crèche. Il faudra néanmoins s'accorder sur le montant exact du coût de la crèche de Moreuil.

M. DURAND reconnaît l'importance de ce travail. Cela reste quelque chose de réalisable pour 2022 mais cela nécessite un travail au plus vite.

M. LAMOTTE rappelle que la zone de Moreuil a 50 ans. Durant toutes ces années, les Moreuillois l'ont payée, ceci nécessitant des reports ou des coupes financières (notamment pour l'entretien des écoles). Il ajoute que la zone de Moreuil est l'une des plus grandes zones rurales de Somme, dépassée il y a peu par celle de Flixecourt. Il tient à rappeler que les administrés de Moreuil représentent à eux seuls 22% de la fiscalité de la CCALN. Cette fiscalité professionnelle de zone ne pourra se réaliser que par délibérations concordantes entre la commune et la CCALN, condition sine qua non. Dans le cas de cette réalisation, la CCALN devra verser une importante allocation compensatrice. En effet, il n'y a quasiment plus aucune charge à payer sur cette zone. Ce serait près de 600 000€ à reverser à la commune. Autre point essentiel, dans le cas où une entreprise met la clé sous la porte, l'allocation compensatrice ne sera pas modifiable et le risque pèserait alors sur les finances de la CCALN.

Concernant la crèche, M. LAMOTTE rappelle le caractère communautaire de cette dernière, le fonctionnement devant être supporté par toutes les communes de la Communauté de communes. La Commune participera néanmoins à l'investissement.

M. DUTILLEUX, Maire de la commune d'Hangard, partage ses craintes sur les finances de la CCALN, notamment au niveau de la masse salariale. Malgré le serrage de vis, cette dernière tend à augmenter. Ne se rapprocherai- on pas du point de rupture ?

Il regrette également l'argumentation utilisée pour l'augmentation des taux. En effet, la taxe d'habitation a été supprimée en vue de redonner du pouvoir d'achat aux administrés. On confisquerait 33% de ce gain en pouvoir d'achat.

M. DOVERGNE affirme que l'on peut davantage contrôler la masse salariale mais cela nécessiterait la suppression de certains services. Il rappelle qu'une étude sera toujours possible concernant par exemple le mode de gestion pour la collecte des déchets.

Concernant le poste de Conseiller numérique, il est subventionné par l'État à hauteur de 15 000€ par an, sur deux ans.

Il explique également que les administrés seront prêts à payer des impôts s'ils voient des services supplémentaires.

M. DOVERGNE rappelle les conditions de sa prise de fonction en tant que Président :

- Assainir les finances
- Réaliser des projets structurants

Mme MARCEL, Conseillère communautaire, demande à être destinataire de l'étude prospective justifiant la période d'effort limitée à deux ans.

Elle souhaite connaître l'élément moteur du projet relatif à la maison de santé pluridisciplinaire, s'il s'agit d'une demande émanant des professionnels de santé ou d'un souhait des élus. Elle suggère de laisser l'initiative privée se saisir de ce projet.

M. DOVERGNE répond que le territoire se situe sur une zone en grande difficulté en termes de services de santé. Les médecins généralistes prennent de l'âge et les jeunes médecins souhaitent travailler en collaboration avec leurs homologues. Les médecins souhaitent davantage s'installer en groupe. L'étude de faisabilité et d'opportunité a été commanditée par l'ARS. L'ensemble des professionnels sera consulté. Le projet sera chiffré précisément lorsque cette étape sera passée.

M. SURHOMME explique que le risque de manquer de médecins pour le territoire, qui est caractérisé par sa ruralité, existe réellement. Ce projet permettrait d'attirer de jeunes médecins. Ce projet avoisine les 2 millions d'euros et serait subventionné à hauteur de 70%. Avec un loyer de 3 000€, cela serait assez attractif pour les jeunes médecins.

Mme MARCEL rappelle que les subventions restent de l'argent public.

M. DOVERGNE affirme que l'ARS accompagne chaque installation de médecin. Les praticiens d'Ailly sur Noye pourront également adhérer au projet, il n'y aura pas d'exclu. Mais effectivement, des projets privés voient et ont vu le jour.

M. DELANAUD, Maire de Braches, souligne que la CCALN a également un rôle d'employeur. Cela fait également vivre bon nombre de familles sur le territoire.

Il exprime également ses inquiétudes pour l'après deux ans. Le point douloureux que constitue la fiscalité de zone devra être mis sur la table.

M. DOVERGNE rappelle que la durée de deux ans a été estimée comme étant une durée « raisonnable » et « acceptable » par les communes.

L'espoir est également tourné vers le produit éolien. Les pistes retenues permettront d'être beaucoup plus à l'aise financièrement, à hauteur de 300 000€ ce qui n'est pas extravagant.

M. BLIN, Conseiller communautaire, estime qu'avec 1.4 millions, les excédents vont fondre comme neige au soleil car le budget est au plus juste. Qu'en sera-t-il dans deux avec la reprise du SDIS ?

M. DOVERGNE rappelle que certaines dépenses ne se retrouveront plus sur les prochaines années, ainsi le remboursement TEPCV, les masques... Il affiche un optimisme raisonné face à la situation, il conviendra de décaler les actions envisagées à 2022, voire 2023. L'idée est de ne plus avoir à faire ce redressement au sein de la CCALN. Il faut aller dans le même sens.

M. SURHOMME explique que l'étude prospective sera à faire.

M. BLIN demande si un montage juridique ne pourrait pas être réalisé pour le financement du projet de la Maison de santé, tel qu'il est envisagé pour le béguinage avec l'AMSOM.

M. DOVERGNE explique que pour ce projet rien n'est figé, les discussions se poursuivent. Les deux millions évoqués sont susceptibles d'évoluer selon les résultats de l'étude et du souhait des parties prenantes au projet.

M. JUBERT, Maire de la commune d'Hangest en Santerre, rappelle que la CCALN pourra tirer des recettes de ce projet, notamment par les loyers.

M. DOVERGNE ajoute que ce projet sera à l'ordre du jour une fois mûre.

Mme DOUAY alerte sur le risque d'absence de loyer en cas de vacance des locaux.

M. SURHOMME estime qu'il est trop tôt, il faut attendre les résultats de l'étude menée par l'ARS.

M. VERONT, Maire de de la commune de Hailles, affiche son accord pour faire des efforts mais regrette le poids que cela représente pour les petites communes. Il affirme qu'il faut se montrer responsable et s'engager sur l'après. Les actions devront être menées en fonction des résultats des études.

M. DOVERGNE réaffirme que les décisions seront prises ensemble par le Conseil communautaire.

M. WABLE, Maire de la commune de Sauvillers-Mongival, manifeste sa surprise lors de sa participation à la Commission de finances. La réunion du 18 novembre 2020 s'était conclue sur plusieurs mesures, qui devaient être analysées par un groupe de travail créé. Le travail de la Commission a été remis en cause par ce groupe constitué. Il interroge les élus sur l'utilité de la Commission.

M. DOVERGNE affirme qu'il s'agit d'une réflexion à mener. Il n'y aura pas d'engagement de projets tant que l'on n'aura pas une certaine visibilité. Il prend l'engagement de trouver d'autres pistes d'économies si cela est possible. Chaque compétence fera son propre budget qui sera ainsi soumis en commission.

Le débat étant fini, M. DOVERGNE propose de passer au vote pour prendre acte que le débat s'est bien déroulé.

Les Vice-Présidents ont présenté successivement les projets et orientations budgétaires pour l'année 2021.

Le Président a conclu en rappelant que : les efforts demandés aux communes et habitants pour **les deux ans à venir** induisent quatre engagements que la CCALN devra respecter :

- Finaliser les projets structurants (Crèche-RAM, Maison de Santé Pluriprofessionnelles, Béguinage voire Cuisine centrale ... pour lesquels les inscriptions budgétaires 2021 se limitent aux seules études)
- Augmenter chaque année à partir de 2022 le budget « Voirie »
- Gérer au plus juste les budgets futurs
- Retransférer la cotisation SDIS à la CCALN.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Prend acte de la tenue du DOB 2020 et des éléments transmis composant le ROB 2020,
- Autorise le Président à signer les documents en rapport avec cette décision.

POINT 2 : ELECTION DU 8^{ème} VICE-PRESIDENT EN CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET AUTRE MEMBRE DU BUREAU

Vu la démission notifiée à la CCALN le 12 avril 2021, de Monsieur Yves COTTARD, Vice-Président Environnement et membre du Bureau Communautaire aux postes de Vice-Président et Membre du Bureau communautaire,

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents et les autres membres du Bureau communautaire doivent être élus successivement au scrutin secret uninominal à trois tours, comme pour le Président : majorité absolue des suffrages exprimés lors des deux premiers tours, et à la majorité relative au troisième tour,

Après avoir recueilli les candidatures (successivement et respectivement) au regard du poste de Vice-Président Environnement vacant et Autre Membre du Bureau.

M. BOUCHER Michel se porte candidat pour être Vice-Président en charge de l'Environnement. Il s'agit de son 4^{ème} mandat d'élu local dont la 2^{ème} fois en tant que Maire.

M. VERONT Fabrice se porte candidat pour être membre du bureau.

Le Conseil communautaire :

- **A la majorité (55 pour - 2 contre)** a élu, proclamé et déclaré installé **M. BOUCHER Michel**, 8^{ème} Vice-Président de la CCALN, en charge de l'Environnement
- **A la majorité (56 pour – 1 contre)** a élu, proclamé et déclaré installé **M. VERONT Fabrice**, autre membre du bureau communautaire
- Décide d'appliquer au Vice-Président Environnement qui aura reçu délégation du Président, l'indemnité de fonction telle que déterminée dans la délibération du Conseil communautaire du 10 décembre 2020,
- Autorise le Président à signer les documents en rapport avec ces élections

Il n'y a pas de questions diverses.

CLÔTURE DE SÉANCE A 21H

La secrétaire de séance,

Mme DOLYAY Sonia

